



Freychenet
République Française
Département : ARIEGE
Arrondissement : Pamiers
FREYCHENET - Commune

Procès-verbal

Le mardi 28 avril 2026 à 20 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 23 avril 2026, s'est réunie sous la présidence de Jean-François VERGES.

Secrétaire de la séance : Guillaume BIGOU

Présents : Jean-François VERGES, Élise DESSANDIER, Jérôme CANAL, Morgane BOUHASSOUNE, Guillaume BIGOU

Représentés : Gaël ANGAUD représenté par Jean-François VERGES

Absents et excusés : Martine TROUVE

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

La séance du Conseil Municipal est enregistrée, l'enregistrement est accessible à la mairie pendant les jours et heures d'ouverture pour toute personne qui souhaiterait écouter la séance du Conseil Municipal du 28 avril 2026

Ordre du jour :

- Approbation du Procès-Verbal de la séance du 21 avril 2026 ;
- Approbation du Compte Financier Unique 2025 (CFU) ;
- Affectation du résultat de 2025 ;
- Vote des subventions aux associations 2026 ;
- Vote du Budget 2026 ;
- **Questions diverses** ;

• **Approbation du Procès-Verbal de la séance du 21 avril 2026 :**

Présentation du Procès-Verbal de la séance précédente par Monsieur le Maire.

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Le Procès-verbal est disponible sur le site internet de la commune, il est également consultable en mairie.

• **Délibération sur le Compte Unique Financier (CFU) - Budget Communal 2025 – retire et remplace la délibération N°DE 021 2026 pour erreur matériel - (N° DE_021_2026)**

« Le Maire précise que n'étant pas en fonction durant l'exercice 2025, il peut présenter et prendre part au vote. »

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	0.00	29 847,10	0,00	29 847,10	0.00
Opérations exercice	99 820,42	144 692,78	50 598,58	71 186,39	150 419,00	215 879,17
Total	99 820,42	144 692.78	80 445,68	71 186,39	180 266,10	215 879.17
Résultat de clôture		44 872.36	9 259,29			35 613.07
Restes à réaliser	0,00	0,00	1 431,12	2 349,00	1 431,12	2 349,00
Total cumulé	0,00	44 872.36	10 690,41	2 349,00	1 431,12	37 962.07
Résultat définitif		44 872.36	8 341,41			36 530.95

Jean-François VERGÈS ne se retire pas et prend part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par VERGÈS Jean-François vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à VERGÈS Jean-François pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 6 ; Contre : 0 ; Abstention : 0.

- **Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement - Budget Communal 2025 – Retire et remplace la délibération N°DE 022 2026 pour erreur matériel - (N° DE_022_2026)**

Constatation d'un excédant de 44 872.86 €.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2024	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2025	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				D R		
INVEST	- 29 847,10 €		20 587,81 €	1 431,12 €	917,88 €	- 8 341,41 €

			2 349,00 €		
FONCT	16 132,40 €	16 132,40 €	44 872,36 €		44 872,36 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération
d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	44 872,36 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	8 341,41 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	36 530,95 €
Total affecté au c/ 1068 :	8 341,41 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Pour : 6 ; Contre : 0 ; Abstention : 0.

• **Attribution des subventions aux associations - Année 2026 - (N° DE_023_2026)**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales,
Vu les crédits inscrits au budget primitif 2026,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'attribuer les subventions suivantes :

- Comité des Fêtes : **700.00 €**
- La Croix Rouge : **100.00 €**
- Restaurant du Cœur : **100.00 €**
- La Truite du Douctouyre : **200.00 €**
- ACCA de Freychenet : **200.00 €**
- Association des Communes Forestières : **110.00 €**

Montant total 1 410.00 €.

Dit que ces dépenses seront imputées au **chapitre 65 – article 65748.**

Pour : 6 ; Contre : 0 ; Abstention : 0.

- **Attribution d'une subvention à l'association "FREYCHENET- NOS HAMEAUX - NOTRE VILLAGE" - Année 2026 - (N° DE_024_2026)**

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les crédits inscrits au budget primitif 2026,

Considérant qu'il existe un lien personnel entre Monsieur Vergès Jean-François, Maire, et l'association "FREYCHENET-NOS HAMEAUX-NOTRE VILLAGE".

Considérant qu'en application des règles relatives aux conflits d'intérêt, Monsieur Vergès Jean-François s'est retiré de la salle et n'a pas pris part au débat ni au vote,

Après avoir délibéré,

DÉCIDE d'attribuer une subvention à :

- Association "FREYCHENET-NOS HAMEAUX-NOTRE VILLAGE" : 200€

Dit que cette dépense sera imputée au chapitre 65 - article 65748.

Pour : 5 ; Contre : 0 ; Abstention : 1.

Jean-François VERGES : Abstention, Élise DESSANDIER : Pour, Jérôme CANAL : Pour, Morgane BOUHASSOUNE : Pour, Guillaume BIGOU : Pour, Gaël ANGAUD : Pour.

Travaux et voirie :

Ponts communaux : De nouveaux dossiers sont à constituer. Les travaux devraient démarrer en septembre. Le montant s'élève à 150 000 €, subventionné à hauteur de 90 %.

Route de Lamot / Moulin de la Forge : Le projet de réfection de la voirie de Lamot est définitivement annulé, acté avec la CCPO. Les crédits sont redirigés vers la route de Freychenet/Nalzen, sur une longueur de 400 mètres.

Route de Freychenet / Nalzen : La route est fermée jusqu'à nouvel ordre en raison de dégradations importantes consécutives aux intempéries. Les habitants d'Armentière sont invités à déposer leurs ordures ménagères à Nalzen.

Éboulement au Sourt : Un éboulement a été constaté au niveau d'un enrochement et d'un muret de protection. Un conduit du SMDEA est présente à proximité.

Déviations : Le Maire expose leur décision de suspendre le projet de la déviation et qu'une concertation citoyenne sera organisée.

Classement voirie communale : M. CANAL Jérôme, 2ème adjoint, demande si la route de Freychenet/Nalzen ne pourrait pas être classée en Départementale.

Grange communale : Le projet est toujours en réflexion. La démolition demeure l'option privilégiée. M.ANGAUD Gaël, Conseiller Municipal, étudie un projet d'aménagement d'une place publique à son emplacement.

- **Délibération sur le budget primitif - Budget Communal 2026 - (N° DE_025_2026)**

Avant le vote du budget, il est fait mention que certains articles budgétaires peuvent concerner directement ou indirectement des membres du conseil municipal. Les élus concernés n'ont pas pris part au débat ni au vote des articles qui les concernent.

- Article 615231 – Entretien, réparation voiries :

M.CANAL Jérôme, 2^{ème} Adjoint, étant concerné par des prestations en lien avec le déneigement et l'entretien des fossés et accotements. Il n'a donc pas pris part ni au débat, ni au vote.

- Article 65748 – Subventions aux associations :

M. VERGÈS Jean-François, Maire de la commune, étant concerné par l'association Freychenet-Nos hameaux – Notre Village, n'a pas pris part ni au débat, ni au vote.

- Article 752 – Revenus des immeubles :

M.BIGOU Guillaume, Conseiller Municipal, étant locataire, n'a pas pris part ni au débat, ni au vote.

- Article 75888 – Autres produits de gestion courante :

Mme DESSANDIER Élise, 1^{ère} Adjointe, étant concernée par le Groupement Pastoral en lien avec la location de pacage, n'a pas pris part ni au débat, ni au vote.

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2026 de la Commune Budget Communal,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune Budget Communal pour l'année 2026 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 470 023,12

En dépenses à la somme de : 470 023,12

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	33 160
012	Charges de personnel, frais assimilés	31 360
014	Atténuations de produits	6 662
023	Virement à la section d'investissement	64 704,42
65	Autres charges de gestion courante	25 299
66	Charges financières	8 926,15
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		170 111,57

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	36 530,95
70	Prod. Services, domaine, ventes diverses	1 803
73	Impôts et taxes	10 700
731	Fiscalité locale	39 451
74	Dotations et participations	76 834,42
75	Autres produits de gestion courante	4 792,2
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		170 111,57

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution section investissement	9 259,29
041	Opérations patrimoniales	0
16	Emprunts et dettes assimilées	19 108,14
21	Immobilisations corporelles	226 207,12
26	Participations et créances rattachées	300
45	Comptabilité distincte rattachée	45 037
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		299 911,55

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
021	Virement de la section de fonctionnement	64 704,42

10	Dotations, fonds divers et réserves	18 120,9
13	Subventions d'investissement	91 687,37
16	Emprunts et dettes assimilées	80 361,86
45	Comptabilité distincte rattachée	45 037
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		299 911,55

ADOpte A LA MAJORITE

Pour : 6 ; Contre : 0 ; Abstention : 0.

Coupes affouagères : M. CANAL Jérôme, 2^{ème} Adjoint, présente brièvement les coupes affouagères. La feuille d'arrêté est signée.

CLECT : A la demande de M. le Maire, M. Guillaume BIGOU, conseiller municipal, explique le fonctionnement de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées).

CCID : M. le Maire explique le rôle de la liste CCID et cite les administrés sélectionnés. Mme DESSANDIER Élise, signale que 5 personnes n'ont pas encore été informées de leur sélection.

Taux d'imposition : M. le Maire rappelle les taux d'impôt votés lors du précédent conseil.

Formation des Élus : M. le Maire rappelle que la ligne budgétaire dédiée à la formation des élus est obligatoire.

Conseils consultatifs : M. le Maire reprend la discussion engagée lors du précédent conseil sur la création de conseils consultatifs et souhaite en mettre en place sur trois thématiques : projets, politique et fonctionnement.

Communication : Mme Morgane BOUHASSOUNE, Conseillère Municipale, indique que le questionnaire adressé aux administrés n'a pas rencontré le succès escompté. M. le Maire annonce des évolutions dans la communication municipale avec notamment la suppression des mailings, continuité avec Panneau Pocket, le site internet, la distribution dans les boîtes aux lettres et la mise en place d'une newsletter. Une discussion s'ensuit sur les idées pour l'avenir de la commune.

- **Questions diverses :**

Jean-François VERGES
Président de séance




Guillaume BIGOU
Secrétaire de séance



